

**Service Questure
Bureau du conseil municipal**

Compte-rendu de la séance du Conseil municipal
du lundi 08 juin 2009

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

LE HUIT JUIN DEUX MILLE NEUF, le conseil municipal s'est réuni en séance publique, en l'Hôtel de ville de Grenoble, sur la convocation de Monsieur le Maire, en date du **02 juin 2009**.

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 59
Monsieur Michel DESTOT, Maire, assure la présidence.

Il est procédé à l'appel nominal auquel répondent :

M. Michel DESTOT - M. Jérôme SAFAR - M. Philippe de LONGEVIALLE -
Mme Florence HANFF - Mme Marie-France MONERY - M. Alain PILAUD -
Mme Geneviève FIORASO - Mme Monique VUAILLAT - M. Jacques CHIRON -
Mme Eliane BARACETTI - M. Patrice VOIR - M. Paul BRON - M. Georges LACHCAR -
M. Olivier NOBLECOURT - M. Abderrahmane DJELLAL - Mme Sylvie DRULHON -
M. Bernard BETTO - Mme Hélène VINCENT - M. Stéphane SIEBERT -
Mme Béatrice DOUTRIAUX - M. Morad BACHIR-CHERIF - Mme Aline BLANC-TAILLEUR
- Mme Christine CRIFO - M. Farid DERBAL - Mme Céline DESLATTES - M. Jean-
Michel DETROYAT - Mme Bity DIENG - M. Pascal GARCIA - M. Stéphane GEMMANI -
M. Eric GRASSET - M. Gildas LAERON - M. Jean-Philippe MOTTE - Mme Hakima NECIB -
M. Serge NOCODIE - Mme Eléonore PERRIER - Mme Camille PLET -
Mme Ariane SIMIAND - M. Jacques THJAR - Mme Nathalie BERANGER -
Mme Marguerite BON - Mme Bernadette CADOUX - M. Matthieu CHAMUSSY -
M. Fabien de SANS NICOLAS - M. Olivier ROUX - M. Hervé STORNY -
M. Olivier BERTRAND - Mme Maryvonne BOILEAU - Mme Gwendoline DELBOS-
CORFIELD - Mme Marina GIROD DE L'AIN - M. Gilles KUNTZ - M. Hakim SABRI.

Absents ayant donné pouvoir :

Mme Marie-José SALAT donne pouvoir à Mme Geneviève FIORASO de 17H15 à 20H50
Mme Marie-Claire NEPI donne pouvoir à M. Philippe de LONGEVIALLE de 17H15 à 19H20
Mme Laure MASSON donne pouvoir à M. Abderrahmane DJELLAL de 17H15 à 20H50
Mme Linda EL HADDAD donne pouvoir à Mme Bity DIENG de 17H15 à 20H50
Mme Michèle JOSSERAND donne pouvoir à M. Patrice VOIR de 17H15 à 20H50
M. Henri BAILLE donne pouvoir à Mme Bernadette CADOUX de 17H15 à 20H50
Mme Pascale MODELSKI donne pouvoir à M. Olivier ROUX de 17H15 à 20H50
Mme Gisèle TAVEL donne pouvoir à Mme Marie-France MONERY de 17H15 à 20H50.

Secrétaire de séance : Mme Camille PLET.

M. le Maire laisse la présidence à M. SAFAR, premier adjoint.

DELIBERATION N° 1 - (E 002) - FINANCES - Budget Principal : Compte administratif 2008

Intervention(s): M. le Maire, M. SAFAR, M. KUNTZ, M. CHAMUSSY, M. MOTTE, M. VOIR, M. DJELLAL, M. de LONGEVIALLE, M. de SANS NICOLAS, M. SIEBERT.

Le Conseil municipal décide :

- d'approuver le compte administratif 2008 du Budget Principal ;
- d'arrêter les résultats définitifs tels qu'ils figurent dans le compte administratif, soit
 - . un résultat cumulé avec les résultats des exercices antérieurs :
 - . un besoin de financement en investissement de 23 201 585,27 euros,
 - . un excédent de fonctionnement de 13 139 193,30 euros,
 - . soit un besoin de financement global de 10 062 391,97 euros.

Délibération : Adoptée

Contre : 9 " Opposition Municipale (Majorité Présidentielle - Société Civile)" + 6 "Ecologie & Solidarité - Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs"- Pour : le reste.

DELIBERATION N° 2 - (E 003) - FINANCES - Budget annexe Stationnement : Compte administratif 2008

Intervention(s): M. SABRI

Le Conseil municipal décide :

- d'approuver le compte administratif 2008 du budget annexe Stationnement;
- d'arrêter les résultats définitifs tels qu'ils figurent dans le compte administratif, soit
 - un résultat cumulé avec les résultats des exercices antérieurs :
 - . un excédent en investissement de 1 585 515,38 euros,
 - . un excédent de fonctionnement de 517 210,88 euros,
 - . soit un excédent global de 2 102 726,26 euros.

Délibération : Adoptée

Contre : 9 " Opposition Municipale - (Majorité Présidentielle - Société Civile)" + 6 "Ecologie & Solidarité - Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs" - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 3 - (E 004) - FINANCES - Budget annexe Parkings en Régie : Compte administratif 2008

Intervention(s): M. SABRI

Le Conseil municipal décide :

- d'approuver le compte administratif 2008 du budget annexe Parkings en Régie;
- d'arrêter les résultats définitifs tels qu'ils figurent dans le compte administratif, soit un résultat cumulé avec les résultats des exercices antérieurs :
 - . un excédent en investissement de 801 369,81 euros,
 - . un besoin de financement en fonctionnement de 166 076,88 euros,
 - . soit un excédent global de 635 292,93 euros.

Délibération : Adoptée

Contre : 9 " Opposition Municipale - Société Civile)" + 6 "Ecologie & Solidarité - Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs" - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 4 - (E 005) - FINANCES - Budget annexe Activités Economiques : Compte administratif 2008

Le Conseil municipal décide :

- d'approuver le compte administratif 2008 du budget annexe Activités Economiques;
- d'arrêter les résultats définitifs tels qu'ils figurent dans le compte administratif, soit un résultat cumulé avec les résultats des exercices antérieurs :
 - . un excédent en investissement de 1 452 388,91 euros,
 - . un besoin de financement en fonctionnement de 42 765,06 euros,
 - . soit un excédent global de 1 409 623,85 euros.

Délibération : Adoptée

Contre : 9 " Opposition Municipale - (Majorité Présidentielle - Société Civile)" - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 5 - (E 006) - FINANCES - Budget annexe Locaux Culturels : Compte administratif 2008

Intervention(s): M. SABRI

Le Conseil municipal décide :

- d'approuver le compte administratif 2008 du budget annexe Locaux Culturels;
- d'arrêter les résultats définitifs tels qu'ils figurent dans le compte administratif, soit un résultat cumulé avec les résultats des exercices antérieurs :
 - . un besoin de financement en investissement de 130 961,93 euros,
 - . un excédent de fonctionnement de 192 870,30 euros,
 - . soit un excédent global de 61 908,37 euros.

Délibération : Adoptée

Contre : 9 "Opposition Municipale - (Majorité Présidentielle - Société Civile)" - Abstention : 6 " Ecologie & Solidarité - Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs" - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 6 - (E 007) - FINANCES - Budget annexe Abattoir : Compte administratif 2008

Le Conseil municipal décide :

- d'approuver le compte administratif 2008 du budget annexe Abattoir;
- d'arrêter les résultats définitifs tels qu'ils figurent dans le compte administratif, soit un résultat cumulé avec les résultats des exercices antérieurs :
 - . un besoin de financement en investissement de 37 153,34 euros,
 - . un besoin de financement en fonctionnement de 874 278,21 euros,
 - . soit un besoin de financement global de 911 431,55 euros.

Délibération : Adoptée

Contre : 9 "Opposition Municipale - (Majorité Présidentielle - Société Civile)" - Abstention : 6 "Ecologie & Solidarité - Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs" - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 7 - (E 008) - FINANCES - Budget annexe Self Clemenceau : Compte administratif 2008

Le Conseil municipal décide :

- d'approuver le compte administratif 2008 du budget annexe Self Clemenceau;
- d'arrêter les résultats définitifs tels qu'ils figurent dans le compte administratif, soit un résultat cumulé avec les résultats des exercices antérieurs :
 - . un besoin de financement en investissement de 5 486,64 euros,
 - . un besoin de financement en fonctionnement de 110 719,53 euros,
 - . soit un besoin de financement global de 116 206,17 euros.

Délibération : Adoptée

Contre : 9 "Opposition Municipale - (Majorité Présidentielle - Société Civile)" - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 8 - (E 009) - FINANCES - Budget annexe Teisseire-Jeux Olympiques : Compte administratif 2008

Le Conseil municipal décide :

- d'approuver le compte administratif 2008 du budget annexe Teisseire-Jeux Olympiques;
- d'arrêter les résultats définitifs tels qu'ils figurent dans le compte administratif, soit un résultat cumulé avec les résultats des exercices antérieurs :
 - . un excédent en investissement de 936 304,96 euros,
 - . un besoin de financement en fonctionnement de 47 172,52 euros,
 - . soit un excédent global de 889 132,44 euros.

Délibération : Adoptée

Contre : 9 "Opposition Municipale - (Majorité Présidentielle - Société Civile)" - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 9 - (E 010) - FINANCES - Budget annexe Flaubert-Capuche-Clos d'Or :
Compte administratif 2008

Le Conseil municipal décide :

- d'approuver le compte administratif 2008 du budget annexe Flaubert-Capuche-Clos d'Or;
- d'arrêter les résultats définitifs tels qu'ils figurent dans le compte administratif, soit un résultat cumulé avec les résultats des exercices antérieurs :
 - . un besoin de financement en investissement de 112 475,69 euros,
 - . un résultat équilibré en fonctionnement,
 - . soit un besoin de financement global de 112 475,69 euros.

Délibération : Adoptée

Contre : 9 "Opposition Municipale - (Majorité Présidentielle - Société Civile)" - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 10 - (E 011) - FINANCES - Budget annexe Mistral-Eaux Claires : Compte administratif 2008

Le Conseil municipal décide :

- d'approuver le compte administratif 2008 du budget annexe Mistral-Eaux Claires;
- d'arrêter les résultats définitifs tels qu'ils figurent dans le compte administratif, soit un résultat cumulé avec les résultats des exercices antérieurs :
 - . un besoin de financement en investissement de 319 306,10 euros,
 - . un excédent de fonctionnement de 1 345 566,33 euros,
 - . soit un excédent global de 1 026 260,23 euros.

Délibération : Adoptée

Contre : 9 "Opposition Municipale - (Majorité Présidentielle - Société Civile)" - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 11 - (E 012) - FINANCES - Budget annexe Cuisine Centrale : Compte administratif 2008

Le Conseil municipal décide :

- d'approuver le compte administratif 2008 du budget annexe Cuisine Centrale;
- d'arrêter les résultats définitifs tels qu'ils figurent dans le compte administratif, soit un résultat cumulé avec les résultats des exercices antérieurs :
 - . un besoin de financement en investissement de 552 347,56 euros,
 - . un excédent de fonctionnement de 140 399,89 euros,
 - . soit un besoin de financement global de 411 947,67 euros.

Délibération : Adoptée

Contre : 9 "Opposition Municipale - (Majorité Présidentielle - Société Civile)" - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 12 - (E 013) - FINANCES - Budget Principal : Compte de gestion 2008
Intervention(s): M. SABRI.

Le Conseil municipal décide :

- de déclarer que le compte de gestion 2008 du Budget Principal, dressé par le Trésorier Principal, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Délibération : Adoptée

Ne prennent pas part au vote : 6 " Ecologie & Solidarité - groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs" - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 13 - (E 014) - FINANCES - Budget annexe Stationnement : Compte de gestion 2008

Le Conseil municipal décide :

- de déclarer que le compte de gestion 2008 du budget annexe Stationnement, dressé par le Trésorier Principal, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Délibération : Adoptée

Ne prennent pas part au vote : 6 " Ecologie & Solidarité - groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs" - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 14 - (E 015) - FINANCES - Budget annexe Parkings en Régie : Compte de gestion 2008

Le Conseil municipal décide :

- de déclarer que le compte de gestion 2008 du budget annexe Parkings en Régie, dressé par le Trésorier Principal, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Délibération : Adoptée

Ne prennent pas part au vote : 6 " Ecologie & Solidarité - groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs" - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 15 - (E 016) - FINANCES - Budget annexe Activités Economiques : Compte de gestion 2008

Le Conseil municipal décide :

- de déclarer que le compte de gestion 2008 du budget annexe Activités Economiques, dressé par le Trésorier Principal, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Délibération : Adoptée

Ne prennent pas part au vote : 6 " Ecologie & Solidarité - groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs" - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 16 - (E 017) - FINANCES - Budget annexe Locaux Culturels : Compte de gestion 2008

Le Conseil municipal décide :

- de déclarer que le compte de gestion 2008 du budget annexe Locaux Culturels, dressé par le Trésorier Principal, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Délibération : Adoptée

Ne prennent pas part au vote : 6 " Ecologie & Solidarité - groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs" - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 17 - (E 018) - FINANCES - Budget annexe Abattoir : Compte de gestion 2008

Le Conseil municipal décide :

- de déclarer que le compte de gestion 2008 du budget annexe Abattoir, dressé par le Trésorier Principal, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Délibération : Adoptée

Ne prennent pas part au vote : 6 " Ecologie & Solidarité - groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs" - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 18 - (E 019) - FINANCES - Budget annexe Self Clemenceau : Compte de gestion 2008

Le Conseil municipal décide :

- de déclarer que le compte de gestion 2008 du budget annexe Self Clemenceau, dressé par le Trésorier Principal, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Délibération : Adoptée

Ne prennent pas part au vote : 6 " Ecologie & Solidarité - groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs" - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 19 - (E 020) - FINANCES - Budget annexe Teisseire-Jeux Olympiques : Compte de gestion 2008

Le Conseil municipal décide :

- de déclarer que le compte de gestion 2008 du budget annexe Teisseire-Jeux Olympiques, dressé par le Trésorier Principal, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Délibération : Adoptée

Ne prennent pas part au vote : 6 " Ecologie & Solidarité - groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs" - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 20 - (E 021) - FINANCES - Budget annexe Flaubert-Capuche-Clos d'Or :
Compte de gestion 2008

Le Conseil municipal décide :

- de déclarer que le compte de gestion 2008 du budget annexe Flaubert-Capuche-Clos d'Or, dressé par le Trésorier Principal, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Délibération : Adoptée

Ne prennent pas part au vote : 6 " Ecologie & Solidarité - groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs" - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 21 - (E 022) - FINANCES - Budget annexe Mistral-Eaux Claires : Compte de gestion 2008

Le Conseil municipal décide :

- de déclarer que le compte de gestion 2008 du budget annexe Mistral-Eaux Claires, dressé par le Trésorier Principal, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Délibération : Adoptée

Ne prennent pas part au vote : 6 " Ecologie & Solidarité - groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs" - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 22 - (E 023) - FINANCES - Budget annexe Cuisine Centrale : Compte de gestion 2008

Le Conseil municipal décide :

- de déclarer que le compte de gestion 2008 du budget annexe Cuisine Centrale, dressé par le Trésorier Principal, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Délibération : Adoptée

Ne prennent pas part au vote : 6 " Ecologie & Solidarité - groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs" - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 23 - (E 029) - FINANCES - Budget principal : budget supplémentaire 2009 et affectation des résultats au vu du compte administratif 2008.

Intervention(s): M. SAFAR, M. CHAMUSSY, M. SABRI.

M. le Maire reprend la présidence de la séance.

Le Conseil municipal décide :

- de procéder à l'affectation du résultat de la section de fonctionnement au 31 décembre 2008 du Budget Principal, soit 13 139 193,30 euros, à la couverture des besoins de financement de la section d'investissement.

- de procéder au report des résultats de clôture de la section de fonctionnement des budgets annexes Abattoir et Flaubert au 31 décembre 2008, soit 874 278,21 euros, en déficit de fonctionnement reporté.

- d'approuver le budget supplémentaire qui s'équilibre pour le Budget Principal à :
2 082 053,44 euros en fonctionnement,
43 819 087,46 euros en investissement.

Délibération : Adoptée

Contre : 9 "Opposition Municipale - (Majorité Présidentielle - Société Civile)" + 6 " Ecologie & Solidarité - groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs" - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 24 - (E 030) - FINANCES - Budget annexe Stationnement : budget supplémentaire 2009 et affectation des résultats au vu du compte administratif 2008.

Le Conseil municipal décide :

- de procéder à l'affectation du résultat de la section de fonctionnement au 31 décembre 2008 du budget annexe Stationnement, soit 517 210,88 euros, à la couverture des besoins de financement de la section d'investissement.

- d'approuver le budget supplémentaire qui s'équilibre pour le budget annexe Stationnement à :
13 925,00 euros en fonctionnement,
2 786 293,31 euros en investissement.

Délibération : Adoptée

Contre : 9 "Opposition Municipale - (Majorité Présidentielle - Société Civile)" + 6 " Ecologie & Solidarité - groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs" - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 25 - (E 034) - FINANCES - Budget annexe Parkings en régie : budget supplémentaire 2009 et affectation des résultats au vu du compte administratif 2008.

Le Conseil municipal décide :

- de procéder à l'affectation du résultat de la section de fonctionnement au 31 décembre 2008 du budget annexe Parkings en régie, soit 166 076,88 euros, en déficit de fonctionnement reporté.

- d'approuver le budget supplémentaire qui s'équilibre pour le budget annexe Parkings en régie à :

- 194 479,00 euros en fonctionnement,
- 475 358,93 euros en investissement.

Délibération : Adoptée

Contre : 9 "Opposition Municipale - (Majorité Présidentielle - Société Civile)" + 6 " Ecologie & Solidarité - groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs" - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 26 - (E 031) - FINANCES - Budget annexe Activités Economiques : budget supplémentaire 2009 et affectation des résultats au vu du compte administratif 2008.

Le Conseil municipal décide :

- de procéder au report du résultat de la section de fonctionnement au 31 décembre 2008 du budget annexe Activités Economiques, soit 42 765,06 euros, en déficit de fonctionnement reporté.

- d'approuver le budget supplémentaire qui s'équilibre pour le budget annexe Activités Economiques à :

- 1 758,00 euros en fonctionnement,
- 451 309,93 euros en investissement.

Délibération : Adoptée

Contre : 9 "Opposition Municipale - (Majorité Présidentielle - Société Civile)" + 6 " Ecologie & Solidarité - groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs" - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 27 - (E 032) - FINANCES - Budget annexe Locaux Culturels : budget supplémentaire 2009 et affectation des résultats au vu du compte administratif 2008.

Le Conseil municipal décide :

- de procéder à l'affectation du résultat de la section de fonctionnement au 31 décembre 2008 du budget annexe Locaux Culturels, soit 192 870,30 euros, en excédent de fonctionnement reporté pour 29 000 euros et à la couverture des besoins de financement de la section d'investissement pour 163 870.63 euros.

- d'approuver le budget supplémentaire qui s'équilibre pour le budget annexe Locaux Culturels à :

4 820 527,64 euros en fonctionnement,
2 580 622,05 euros en investissement.

Délibération : Adoptée

Contre : 9 "Opposition Municipale - (Majorité Présidentielle - Société Civile)" + 6 " Ecologie & Solidarité - groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs" - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 28 - (E 033) - FINANCES - Budget annexe Self Clemenceau : budget supplémentaire 2009 et affectation des résultats au vu du compte administratif 2008.

Le Conseil municipal décide :

- de procéder au report du résultat de la section de fonctionnement au 31 décembre 2008 du budget annexe Self Clemenceau, soit 110 719,53 euros, en déficit de fonctionnement reporté.

- d'approuver le budget supplémentaire qui s'équilibre pour le budget annexe Self Clemenceau à :

100 000,00 euros en fonctionnement,
19 998,63 euros en investissement.

Délibération : Adoptée

Contre : 9 "Opposition Municipale - (Majorité Présidentielle - Société Civile)" + 6 " Ecologie & Solidarité - groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs" - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 29 - (E 035) - FINANCES - Budget annexe Teisseire - Jeux Olympiques : budget supplémentaire 2009 et affectation des résultats au vu du compte administratif 2008.

Le Conseil municipal décide :

- de procéder au report du résultat de la section de fonctionnement au 31 décembre 2008 du budget annexe Teisseire - Jeux Olympiques, soit 47 172,52 euros, en déficit de fonctionnement reporté.

- d'approuver le budget supplémentaire qui s'équilibre pour le budget annexe Teisseire - Jeux Olympiques à :

- 410 635,17 euros en fonctionnement,
480 732,27 euros en investissement.

Délibération : Adoptée

Contre : 9 "Opposition Municipale - (Majorité Présidentielle - Société Civile)" + 6 " Ecologie & Solidarité - groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs" - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 30 - (E 036) - FINANCES - Budget annexe Mistral - Eaux Claires : budget supplémentaire 2009 et affectation des résultats au vu du compte administratif 2008.

Le Conseil municipal décide :

- de procéder à l'affectation du résultat de la section de fonctionnement au 31 décembre 2008 du budget annexe Mistral - Eaux Claires, soit 1 345 566,33 euros à la couverture des besoins de financement de la section d'investissement.

- d'approuver le budget supplémentaire qui s'équilibre pour le budget annexe Mistral - Eaux Claires à :

**0 euro en fonctionnement,
405 767,33 euros en investissement.**

Délibération : Adoptée

Contre : 9 "Opposition Municipale - (Majorité Présidentielle - Société Civile)" + 6 " Ecologie & Solidarité - groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs" - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 31 - (E 037) - FINANCES - Budget annexe Cuisine Centrale : budget supplémentaire 2009 et affectation des résultats au vu du compte administratif 2008.

Le Conseil municipal décide :

- de procéder à l'affectation du résultat de la section de fonctionnement au 31 décembre 2008 du budget annexe Cuisine Centrale, soit 140 399,89 euros, en réserves d'investissement.

- d'approuver le budget supplémentaire qui s'équilibre pour le budget annexe Cuisine Centrale à :

**- 59 000,00 euros en fonctionnement,
702 347,56 euros en investissement.**

Délibération : Adoptée

Contre : 9 "Opposition Municipale - (Majorité Présidentielle - Société Civile)" + 6 " Ecologie & Solidarité - groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs" - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 32 - (A 012) - SOCIETES D'ECONOMIE MIXTE LOCALES - SEM SAGES -
Opération Zac Vigny-Musset - Approbation du compte-rendu financier 2008, du bilan prévisionnel et des avenants n°8 et n°9 au cahier des charges annexé à la convention de concession d'aménagement.
Intervention(s): M. de LONGEVIALLE.

| |
|---|
| Un amendement est présenté par M. de LONGEVIALLE, oralement. Celui-ci est adopté. Contre : 9 "Opposition Municipale - (Majorité Présidentielle - Société Civile)" - Pour : le reste. |
|---|

Le Conseil municipal décide :

- d'approuver le bilan prévisionnel actualisé des activités, objet de la convention publique d'aménagement, faisant apparaître d'une part, l'état des réalisations en recettes et en dépenses au 31 décembre 2008 et d'autre part, l'estimation des recettes et dépenses restant à réaliser, jusqu'en 2012, ci-annexé et tel qu'il a été adopté par le conseil d'administration de la SEM SAGES le 21 avril 2009 ;
- d'approuver le plan de trésorerie actualisé faisant apparaître l'échéancier des recettes et des dépenses de l'opération jusqu'en 2012, ci-annexé,
- d'approuver le compte rendu annuel à la collectivité ci-annexé ;
- d'approuver le bilan prévisionnel et le plan de trésorerie de l'opération actualisés suite à l'allongement de la convention jusqu'en 2016 et annexé à la présente délibération, tel qu'il a été adopté par le conseil d'administration de la SEM SAGES le 21 avril 2009 ;
- d'approuver l'avenant n°8 au cahier des charges annexé à la convention publique d'aménagement, ci-annexé, relatif à la révision des conditions de financement de l'opération ;
- d'approuver l'avenant n°9 au cahier des charges annexé à la convention publique d'aménagement, ci-annexé, relatif à la prolongation du contrat de concession d'aménagement de 4 ans, jusqu'en 2016 et à la révision des conditions de financement de l'opération ;
- de fixer le montant maximum des participations de la ville de Grenoble pour l'opération Zac Vigny-Musset :
 - pour 2009 : un montant maximum de 500 000 euros HT, versé sous forme d'avance sur vente d'équipements publics,
 - pour 2010 : un montant maximum de 300 000 euros HT, versé sous forme d'avance sur vente d'équipements publics ;
- d'autoriser le Maire à signer ces avenants.

Délibération : Adoptée

Contre : 9 "Opposition Municipale - (Majorité Présidentielle - Société Civile)" - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 33 - (A 013) - SOCIETES D'ECONOMIE MIXTE LOCALES - SEM SAGES -
Opération Zac Beauvert - Approbation du compte-rendu financier 2008, du bilan prévisionnel et de l'avenant n°2 à la convention de concession.

Le Conseil municipal décide :

- d'approuver le bilan prévisionnel actualisé des activités, objet de la convention publique d'aménagement, faisant apparaître d'une part, l'état des réalisations en recettes et en dépenses au 31 décembre 2008 et d'autre part, l'estimation des recettes et dépenses restant à réaliser, ci-annexé et tel qu'il a été adopté par le conseil d'administration de la SEM SAGES le 21 avril 2009 ;
- d'approuver le plan de trésorerie actualisé faisant apparaître l'échéancier des recettes et des dépenses de l'opération, ci-annexé, tel qu'il a été adopté par le conseil d'administration de la SEM SAGES le 21 avril 2009 ;
- d'approuver le compte rendu annuel à la collectivité ci-annexé ;
- de fixer le montant maximum des participations de la ville de Grenoble pour l'opération Zac Beauvert :
 - pour 2009 : à 420 875 euros H.T, versés au titre d'avance sur cession d'équipements publics,
 - pour 2010 : à 420 875 euros H.T, versés au titre d'avance sur cession d'équipements publics
- d'approuver l'avenant n°2 au cahier des charges annexé à la concession publique d'aménagement, ci-annexé ;
- d'autoriser le Maire à signer cet avenant.

Délibération : Adoptée

Contre : 9 "Opposition Municipale - (Majorité Présidentielle - Société Civile)" - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 34 - (A 014) - SOCIETES D'ECONOMIE MIXTE LOCALES - SEM SAGES -
Opération Zac de Bonne - Approbation du compte-rendu financier 2008, du bilan prévisionnel et de l'avenant n°4 à la convention de concession.
Intervention(s): Mme DELBOS CORFIELD.

Le Conseil municipal décide :

- d'approuver le bilan prévisionnel actualisé des activités, objet de la convention publique d'aménagement, faisant apparaître d'une part, l'état des réalisations en recettes et en dépenses au 31 décembre 2008 et d'autre part, l'estimation des recettes et dépenses restant à réaliser, ci-annexé et tel qu'il a été adopté par le conseil d'administration de la SEM SAGES le 21 avril 2009
- d'approuver le plan de trésorerie actualisé faisant apparaître l'échéancier des recettes et des dépenses de l'opération, ci-annexé, tel qu'il a été adopté par le conseil d'administration de la SEM SAGES le 21 avril 2009 ;
- d'approuver le compte rendu annuel à la collectivité ci-annexé ;
- d'approuver l'avenant n°4 au cahier des charges annexé à la convention publique d'aménagement, ci-annexé ;
- d'autoriser le Maire à signer cet avenant.

Délibération : Adoptée

Contre : 9 "Opposition Municipale - (Majorité Présidentielle - Société Civile)" + 6 " Ecologie & Solidarité - groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs" - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 35 - (A 008) - DECHETS URBAINS - Constitution d'un groupement de commandes entre la ville de Grenoble et la communauté d'agglomération Grenoble Alpes Métropole pour l'exploitation des équipements nécessaires à la collecte pneumatique, à l'exploitation des locaux de stockage et d'aspiration des déchets et à la gestion des encombrants et des dépôts sauvages de la Villeneuve de Grenoble.

Intervention(s): Mme BOILEAU, M. MOTTE, M. le Maire.

Le Conseil municipal décide :

- d'approuver la convention constitutive d'un groupement de commandes pour l'exploitation des équipements nécessaires à la collecte pneumatique, à l'exploitation des locaux de stockage et d'aspiration des déchets et à la gestion des encombrants et des dépôts sauvages de la Villeneuve de Grenoble, conformément à l'article 8 du code des marchés publics ;
- de désigner Monsieur Serge NOCODIE comme représentant titulaire de la ville de Grenoble à la commission d'appel d'offres du groupement ;
- de désigner Mme Camille PLET comme représentant suppléant de la Ville à la commission d'appel d'offres du groupement.

Délibération : Adoptée

Ne prennent pas part au vote : 9 "Opposition Municipale - (Majorité Présidentielle - Société Civile)" + 6 " Ecologie & Solidarité - groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs" - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 36 - (A 010) - URBANISME REHABILITATION - Campagne Isolation - Opération d'amélioration thermique des copropriétés - Appel à projet Energie Intelligente - Europe (E.I.E) 2009 - Candidature

Le Conseil municipal décide :

- que la ville de Grenoble se porte candidate, avec les villes de Turin, Bologne, Athènes, l'agence régionale de développement de Medjmurje (Croatie), les agences locales de l'énergie de Brasov (Roumanie) et de Lisbonne (Portugal), à l'appel à projet Energie Intelligente - Europe (E.I.E) 2009, lancé par la Commission Européenne ;
- d'autoriser M le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à ce projet.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 37 - (A 006) - ENERGIE - Demande de subvention auprès de l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) pour la réalisation d'un diagnostic du service Atelier Mécanique et de la flotte de véhicule de la Ville.

Le Conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter cette subvention auprès de l'ADEME.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 38 - (B 005) - LOGEMENT - Opérations d'acquisition-amélioration de logements diffus réalisées par la SAS "Un toit pour tous développement" aux 3 rue Marcel Porte, 2 rue Nestor Cornier, 15 cours de la Libération, 119 cours Jean Jaurès, 3 avenue Rhin et Danube, 6 rue Henry le Chatelier
Intervention(s) : Mme BOILEAU, Mme VUAILLAT.

Le Conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention ci-annexée ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec la S.A.S. "Un toit pour tous développement" ladite convention et tous documents relatifs à ces dossiers ;
- de verser à la S.A.S. "Un toit pour tous développement" une participation pour les opérations de réalisation de logements sociaux telles qu'énumérées ci-dessus.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 39 - (B 006) - LOGEMENT - Quartier Teisseire - Secteur ANRU - Aide de la ville de Grenoble à ACTIS pour une opération de réhabilitation de logements sociaux situés 1 à 5 rue Ravanat

Intervention(s) : Mme BOILEAU, Mme VUAILLAT.

Le Conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention ci-annexée entre la ville de Grenoble et ACTIS,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 40 - (B 009) - POLITIQUE DE LA VILLE - Conventions entre la Ville de Grenoble et les associations - Avenants financiers 2009

Le Conseil municipal décide :

- de soutenir l'action des associations ci-dessous et de leur accorder la(les) subvention(s) suivante(s) :
- AMAL pour un montant de 27 400 €
- Centre social Chorier Berriat pour un montant de 400 €
- Maison des Jeunes et de la Culture Prémol pour un montant de 700 €
- Maison des Jeunes et de la Culture Villeneuve pour un montant de 2 000 €
- Maison des jeux pour un montant de 4 000 € ;
- d'approuver les termes des avenants financiers entre la ville de Grenoble et les associations précédemment nommées ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les avenants correspondants.

Délibération : Adoptée.

Les élus cités ci après n'ont pas participé au vote prévoyant l'attribution d'une subvention aux associations dans lesquelles ils ont la qualité d'administrateur : Mme EL HADDAD, Mme MODELSKI, M. MOTTE, Mme VINCENT, Mme BARACETTI, Mme CRIFO - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 41 - (B 012) - VIE DES QUARTIERS - Approbation d'une convention de recherche action avec le centre scientifique et technique du bâtiment sur la Gestion Urbaine de Proximité

Intervention(s): M. GARCIA, Mme BOILEAU.

Le Conseil municipal décide :

- d'autoriser le Maire à signer la convention de recherche-développement sur la conduite de projets de gestion urbaine de site entre le centre scientifique et technique du bâtiment, la communauté d'agglomération Grenoble Alpes Métropole et la Ville de Grenoble ;
- de verser une subvention de 44 850 € au centre scientifique et technique du bâtiment.

Délibération : Adoptée

Contre : 9 "Opposition Municipale - (Majorité Présidentielle - Société Civile)" - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 42 - (B 013) - PREVENTION SECURITE - Convention passée entre la Ville de Grenoble, le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), le Conseil Départemental d'Accès au Droit (CDAD), l'Ordre des Avocats au Barreau de Grenoble et la Caisse des Règlements Pécuniaires des Avocats des Alpes (CARPA) pour la mise en place de permanences juridiques gratuites dans les Centres Sociaux.

Intervention(s): M. le Maire, M. NOBLECOURT, M. MOTTE, M. DJELLAL, M. ROUX.

| |
|---|
| Un amendement est présenté par M. ROUX, oralement. Celui-ci est adopté à l'unanimité. |
|---|

Le Conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention ci-annexée établie entre la Ville de Grenoble, le Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Grenoble, le Conseil Départemental d'Accès au Droit de l'Isère, la caisse des Règlements Pécuniaires des Avocats des Alpes et l'Ordre des Avocats au Barreau de Grenoble pour la mise en place de permanences juridiques gratuites dans les Centres Sociaux;

- d'autoriser le versement d'une subvention de 15 200 €uros à la Caisse des Règlements Pécuniaires des Avocats des Alpes ;

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la-dite convention.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 43 - (B 014) - PREVENTION SECURITE - Convention générale relative au soutien de la Ville de Grenoble à l'Association pour la Gestion des Initiatives Locales (AGIL) dans le cadre de la mise en place d'une action sociale spécialisée.

Le Conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention, ci-annexée, entre la Ville de Grenoble et l'Association pour la Gestion des Initiatives Locales (AGIL)

- d'autoriser le versement d'une subvention de 45 000 €uros à l'AGIL.

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention ci-annexée.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 44 - (B 011) - PREVENTION SECURITE - Subventions sur projet au titre de la prévention de la délinquance - Programme local d'actions de prévention (PLAP). Conventions entre la Ville de Grenoble et les associations - Avenants financiers 2009.

Le Conseil municipal décide :

- de soutenir l'action des associations ci-dessous et de leur accorder la (les) subvention(s) suivante(s):

MJC Eaux Claires pour un montant de 600 euros,

CODASE pour un montant de 12 500 euros,

Le Plateau pour un montant de 3000 euros ,

la MJC Parmentier pour un montant de 700 euros,

l'Ecole Anatole France pour un montant de 1260 euros,

l'AREPI pour un montant de 2000 euros,

La Régie 2C- La Chaufferie pour un montant de 4680 euros ;

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les avenants correspondants.

Délibération : Adoptée.

Les élus cités ci après n'ont pas participé au vote prévoyant l'attribution d'une subvention aux associations dans lesquelles ils ont la qualité d'administrateur : M. BRON, M. NOBLECOURT, Mme PERRIER, Mme CRIFO, Mme NEPI, Mme SALAT, Mme DRUHLON - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 45 - (B 015) - PREVENTION SECURITE - Signature d'une convention entre la Ville de Grenoble, la Direction départementale de la Sécurité Publique et SOS Médecins de Grenoble relative à la gestion des ivresses publiques manifestes pendant la période estivale.

Intervention(s): Mme GIROD DE L'AIN, M. SAFAR, M. CHAMUSSY, M. le Maire.

| |
|---|
| Un amendement est présenté par M. CHAMUSSY, oralement. Celui-ci est adopté à l'unanimité. |
|---|

Le Conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention ci-annexée entre la Ville de Grenoble, la Direction départementale de la sécurité publique et SOS Médecins Grenoble ;

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention

Délibération : Adoptée

Abstention : 6 " Ecologie & Solidarité - groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs" - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 46 - (C 012) - AFFAIRES CULTURELLES - L'école supérieure d'art de Grenoble: droits d'inscription et de scolarité des élèves du cursus national de l'enseignement supérieur artistique pour l'année 2009-2010

Le Conseil municipal décide :

- d'adopter les tarifs suivants concernant les droits d'inscription et de scolarité des élèves du cursus national de l'enseignement supérieur artistique pour l'année scolaire 2009-2010:

- droits d'inscription à l'examen d'entrée et à la commission d'équivalence : 20 euros

- droits de scolarité : 320 euros

- frais pédagogiques : 40 euros dont 20 euros pour la mise à disposition de petit matériel, 7 euros pour l'inscription au réseau des bibliothèques et 13 euros pour la réalisation de photocopies des documents

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 47 - (C 017) - AFFAIRES CULTURELLES - Théâtre municipal - Convention de partenariat entre le ville de Grenoble et France Bleu Isère - saison 2009-2010

Le Conseil municipal décide :

- d'approuver la convention de partenariat entre la ville de Grenoble et Radio France Bleu Isère, concernant la promotion et la communication des spectacles du Théâtre municipal pour la programmation 2009-2010,

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention annexée à la présente délibération

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 48 - (C 022) - AFFAIRES CULTURELLES - Muséum d'histoire naturelle - Avenant n°1 à la convention de partenariat entre l'Inspection académique de l'Isère et la ville de Grenoble/Muséum d'histoire naturelle.

Le Conseil municipal décide :

- d'approuver l'avenant n°1 qui prolonge dans les mêmes termes pour une nouvelle période de 3 ans la convention signée en mars 2006 entre la ville de Grenoble/Muséum d'histoire naturelle et l'Inspection académique de l'Isère, convention qui a pour objectif d'institutionnaliser et de développer la collaboration entre le Muséum et l'Inspection académique autour de la mise en commun des ressources pédagogiques et scientifiques et la coopération sur des projets communs.

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant ci-annexé.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 49 - (C 014) - EDUCATION - Conventions pluriannuelles avec les associations du secteur socio-culturel - avenants financiers pour l'année 2009.

Le Conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec les associations mentionnées dans le tableau récapitulatif joint en annexe un avenant financier précisant le montant de la subvention affectée pour l'exercice 2009.

Délibération : Adoptée.

Les élus ci après n'ont pas participé au vote prévoyant l'attribution d'une subvention aux associations dans lesquelles ils ont la qualité d'administrateur : Mme CRIFO, Mme SALAT, Mme DESLATTES, Mme DIENG, M. PILAUD, Mme VINCENT, Mme SIMIAND, Mme DRUHLON, Mme NEPI, M. NOBLECOURT, Mme NECIB, M. DERBAL, M. LAERON, Mme DOUTRIAUX, Mme JOSSERAND, Mme MASSON, Mme MONERY - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 50 - (C 018) - JEUNESSE - Conventions pluriannuelles avec les associations du secteur socio-culturel - avenants financiers pour l'année 2009.

Le Conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec les associations mentionnées dans le tableau récapitulatif joint en annexe un avenant financier précisant le montant de la subvention affectée pour l'exercice 2009.

Délibération : Adoptée.

Les élus cités ci après n'ont pas participé au vote prévoyant l'attribution d'une subvention aux associations dans les quelles ils ont la qualité d'administrateur : Mme VINCENT, Mme NECIB, Mme DRUHLON, Mme NEPI - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 51 - (C 021) - JEUNESSE - Opération "Ville, Vie, Vacances" : convention ville de Grenoble / Etat pour l'année 2009.

Le Conseil municipal décide :

- de ratifier l'engagement de la ville de Grenoble dans le dispositif "Ville-Vie-Vacances" au titre de l'année 2009,

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec Monsieur le Préfet de l'Isère, au nom de la Cellule Départementale "Ville-Vie-Vacances", la convention ci-annexée qui prend effet à compter du 1er janvier 2009 et qui est relative à l'octroi par la Ville de subventions d'un montant de 90 000 € pour la réalisation de projets s'inscrivant dans le cadre du dispositif "Ville, Vie, Vacances";

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 52 - (C 015) - SPORT - Conventions générales d'objectifs avec les associations du secteur sportif : avenants financiers pour l'exercice 2009.

Le Conseil municipal décide :

d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec les associations mentionnées dans le tableau récapitulatif joint en annexe, un avenant financier indiquant le montant de la subvention affectée pour l'exercice 2009.

Délibération : Adoptée.

Les élus cités ci après n'ont pas participé au vote prévoyant l'attribution d'une subvention aux associations dans les quelles ils ont la qualité d'administrateur : M. DERBAL, M. LAERON

DELIBERATION N° 53 - (C 013) - SPORT - Conventions générales d'objectifs entre la ville de Grenoble et les associations Boxing Club Multisports Villeneuve et Entente Athlétique Grenoble

Le Conseil municipal décide :

- d'approuver les termes des conventions générales d'objectifs jointes en annexe à intervenir entre la ville de Grenoble et le Boxing Club Multisports Villeneuve d'une part et l'Entente Athlétique Grenoble d'autre part,

- de dire que ces conventions seront conclues avec le Boxing Club Multisports : pour une durée de trois saisons sportives à compter de la saison 2008-2009 et renouvellement sur accord exprès pour une nouvelle période pluriannuelle, avec l'Entente Athlétique Grenoble : pour la durée de la saison sportive 2008-2009,

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention correspondante avec chacune des associations concernées.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 54 - (C 016) - SPORT - Manifestations sportives : conventions de partenariat avec les associations Grenoble Université Club (GUC) Athlétisme et Gliss'Evénements

Le Conseil municipal décide :

- d'apporter son soutien aux associations Grenoble Université Club Athlétisme et Gliss'Evénements pour l'organisation de manifestations sportives : mise à disposition, à titre gracieux, d'installations sportives, de matériel, de mobilier et de décoration florale, prise en charge de prestations (communication, gardiennage), attribution de subventions exceptionnelles : 4.000 € au GUC Athlétisme et 7.500 € à Gliss'Evénement,

- d'approuver les dispositions des conventions de partenariat ci-jointes avec les associations GUC Athlétisme et Gliss'Evénement,

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer lesdites conventions.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 55 - (C 010) - SPORT - Avenant n°1 à la convention d'occupation du domaine public pour l'exploitation du bar-restaurant de la piscine Jean Bron pendant la période estivale 2009

Le Conseil municipal décide :

- de reconduire, pour la saison estivale 2009, la convention d'occupation du domaine public du 09 juin 2008 conclue avec Monsieur Daniel TARTARI, relative à l'exploitation du bar-restaurant de la piscine Jean Bron,
- d'approuver les dispositions de l'avenant n°1 à la convention du 09 juin 2008 ci-joint, fixant à 3 150 € le montant de la redevance due à la ville de Grenoble pour l'occupation du 20 juin au 31 août 2009,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 à la convention du 09 juin 2008 entre la ville de Grenoble et Monsieur Daniel TARTARI.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 56 - (D 002) - RELATIONS INTERNATIONALES - Convention pluriannuelle entre la ville de Grenoble et l'association "Atelier de Recherche et de Création Dramatique" - Avenant financier pour l'exercice 2009.

Le Conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec l'association Atelier de Recherche et de Création Dramatique, un avenant financier d'un montant de 1 800 € au titre de l'année 2009 pour financer l'organisation du 10ème festival "On dirait le Sud".

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 57 - (D 004) - RELATIONS INTERNATIONALES - Avenant à la convention financière 2009 signée entre la ville de Grenoble et l'association CREARC.

Le Conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec l'association CREARC, un avenant financier d'un montant de 5 000 € pour l'organisation des 21èmes Rencontres du Jeune Théâtre Européen, qui accueilleront à Grenoble, du 2 au 12 juillet 2009, le Pegasus Theatre d'Oxford ainsi que la Compagnie Les Empreintes de Ouagadougou.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 58 - (D 014) - SOCIETES D'ECONOMIE MIXTE LOCALES - SEM InnoVia -
Opération Europole I - Approbation du compte-rendu financier 2008, du bilan prévisionnel et de l'avenant n°6 à la convention de concession.

Le Conseil municipal décide :

- d'approuver le bilan prévisionnel actualisé des activités de la Zac Europole I, objet de la concession, faisant apparaître, d'une part, l'état des réalisations en recettes et en dépenses au 31 décembre 2008 et, d'autre part, l'estimation des recettes et dépenses restant à réaliser, ci-annexé, tel qu'il a été adopté par le conseil d'administration de la SEM InnoVia en sa séance du 30 avril 2009 ;
- d'approuver le plan de trésorerie actualisé faisant apparaître l'échéancier des dépenses et des recettes de l'opération, ci-annexé, tel qu'il a été adopté par le conseil d'administration de la SEM InnoVia en sa séance du 30 avril 2009 ;
- d'approuver le compte-rendu annuel d'activité ci-annexé ;
- de fixer le montant maximum des participations de la ville de Grenoble pour l'opération Zac Europole I :
 - pour 2009 : aucun versement,
 - pour 2010 : 450 910 euros, versés sous forme de subvention d'équipement à l'opération ;
- d'approuver l'avenant n°6, ci-annexé, au cahier des charges annexé à la convention de concession d'aménagement ;
- d'autoriser le Maire à signer cet avenant.

Délibération : Adoptée

Contre : 6 " Ecologie & Solidarité - groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs" + Abstention : 9 "Opposition Municipale - (Majorité Présidentielle - Société Civile)" - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 59 - (D 015) - SOCIETES D'ECONOMIE MIXTE LOCALES - SEM InnoVia -
Opération Europole II - Approbation du compte-rendu financier 2008, du bilan prévisionnel et de l'avenant n°10 à la convention de concession
Intervention(s): Mme FIORASO.

Un amendement est présenté par FIORASO, oralement. Celui-ci est adopté.
Abstention : 9 "Opposition Municipale - (Majorité Présidentielle - Société Civile)" - Ne prennent pas part au vote : 6 " Ecologie & Solidarité - Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs " - Pour : le reste.

Le Conseil municipal décide :

- d'approuver le bilan prévisionnel actualisé des activités de la Zac Europole II, objet de la concession, faisant apparaître, d'une part, l'état des réalisations en recettes et en dépenses au 31 décembre 2008 et, d'autre part, l'estimation des recettes et dépenses restant à réaliser, ci-annexé, tel qu'il a été adopté par le conseil d'administration de la SEM InnoVia en sa séance du 30 avril 2009 ;
- d'approuver le plan de trésorerie actualisé faisant apparaître l'échéancier des dépenses et des recettes de l'opération, ci-annexé, tel qu'il a été adopté par le conseil d'administration de la SEM InnoVia en sa séance du 30 avril 2009 ;
- d'approuver le compte-rendu annuel d'activité ci-annexé ;

- de fixer le montant maximum des participations de la ville de Grenoble pour l'opération Zac Europole II :

- pour 2009 à : 700 000 euros HT maximum au titre des modalités de paiement de la vente des équipements publics pour la Zac Europole II effectuée en 2004,

- pour 2010 à : 67 133 HT maximum au titre des modalités de paiement de la vente des équipements publics pour la Zac Europole II effectuée en 2004 ;

- d'approuver l'avenant, ci-annexé, au cahier des charges annexé à la convention de concession d'aménagement ;

- d'autoriser le Maire à signer cet avenant.

Délibération : Adoptée

Contre : 6 " Écologie & Solidarité - Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs " - Abstention : 9 "Opposition Municipale - (Majorité Présidentielle - Société Civile)" - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 60 - (D 016) - SOCIETES D'ECONOMIE MIXTE LOCALES - SEM InnoVia - Opération Zac des Berges - Approbation du compte-rendu financier 2008, du bilan prévisionnel et de l'avenant n°6 à la convention de concession.

Le Conseil municipal décide :

- d'approuver le bilan prévisionnel actualisé des activités de la Zac des Berges, objet de la concession, faisant apparaître, d'une part, l'état des réalisations en recettes et en dépenses au 31 décembre 2008 et, d'autre part, l'estimation des recettes et dépenses restant à réaliser, ci-annexé, tel qu'il a été adopté par le conseil d'administration de la SEM InnoVia en sa séance du 30 avril 2009 ;

- d'approuver le plan de trésorerie actualisé faisant apparaître l'échéancier des dépenses et des recettes de l'opération, ci-annexé, tel qu'il a été adopté par le conseil d'administration de la SEM InnoVia en sa séance du 30 avril 2009 ;

- d'approuver le compte-rendu annuel d'activité ci-annexé ;

- d'approuver l'avenant, ci-annexé, au cahier des charges annexé à la convention de concession d'aménagement ;

- d'autoriser le Maire à signer cet avenant.

Délibération : Adoptée

Contre : 6 " Ecologie & Solidarité - groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs" - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 61 - (D 017) - SOCIETES D'ECONOMIE MIXTE LOCALES - SEM InnoVia - Opération Bouchayer-Viallet - Approbation du compte-rendu financier 2008, du bilan prévisionnel et de l'avenant n°3 à la convention de concession.

Intervention(s): Mme FIORASO.

Le Conseil municipal décide :

- d'approuver le bilan prévisionnel actualisé à 2013 des activités de la Zac Bouchayer-Viallet, objet de la concession, faisant apparaître, d'une part, l'état des réalisations en recettes et en dépenses au 31 décembre 2008 et, d'autre part, l'estimation des recettes et dépenses restant à réaliser, ci-annexé, tel qu'il a été adopté par le conseil d'administration de la SEM InnoVia en sa séance du 30 avril 2009 ;

- d'approuver le plan de trésorerie actualisé faisant apparaître l'échéancier des dépenses et des recettes de l'opération, ci-annexé, tel qu'il a été adopté par le conseil d'administration de la SEM InnoVia en sa séance du 30 avril 2009 ;
- d'approuver l'avenant n°3, ci-annexé, au cahier des charges annexé à la convention de concession d'aménagement, relatif à la prolongation du contrat de concession d'aménagement de 5 ans jusqu'en 2018 et à la révision des conditions de financement de l'opération ;
- d'approuver le bilan prévisionnel actualisé à 2018 des activités de la Zac Bouchayer-Viallet, objet de la concession, faisant apparaître, d'une part, l'état des réalisations en recettes et en dépenses au 31 décembre 2008 et, d'autre part, l'estimation des recettes et dépenses restant à réaliser, ci-annexé, tel qu'il a été adopté par le conseil d'administration de la SEM InnoVia en sa séance du 30 avril 2009 ;
- d'approuver le plan de trésorerie actualisé faisant apparaître l'échéancier des dépenses et des recettes de l'opération, ci-annexé, tel qu'il a été adopté par le conseil d'administration de la SEM InnoVia en sa séance du 30 avril 2009 ;
- d'approuver le compte-rendu annuel d'activité ci-annexé ;
- de fixer le montant maximum des participations de la Ville de Grenoble pour l'opération Zac Bouchayer-Viallet :
 - pour 2009 : à 1 600 000 euros HT maximum, versé sous forme d'avances sur cession d'équipement publics
 - pour 2010 à : 800 000 euros HT maximum, versé sous forme d'avances sur cession d'équipement publics ;
- d'autoriser le Maire à signer cet avenant.

Délibération : Adoptée

Contre : 9 "Opposition Municipale - (Majorité Présidentielle - Société Civile)" - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 62 - (D 013) - INTERVENTION SOCIO ECONOMIQUE - Avenant de prolongation et financier à la convention pluriannuelle entre la ville de Grenoble et la Mission Locale de Grenoble pour l'année 2009.

Intervention(s): Mme BON, M. DJELLAL, M. CHAMUSSY.

Le Conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention ci-joint,
- de verser à la Mission Locale de Grenoble, au titre du fonctionnement 2009, une subvention complémentaire de 74.000 €, dont les crédits sont inscrits au budget 2009 de la Ville.

Délibération : Adoptée

Abstention : 9 "Opposition Municipale - (Majorité Présidentielle - Société Civile)" - Ne prend pas part au vote : 1 PS, Radicaux de Gauche, MRC, Société Civile et Apparenté (M. DJELLAL)

- Pour : le reste.

DELIBERATION N° 63 - (E 027) - ADMINISTRATION GENERALE - Marchés publics - autorisation de signer

Intervention(s): M. KUNTZ, M. le Maire.

M. le Maire lève la séance et donne la parole à M. du CHAFFAUT, Directeur Général des Services.

Le Conseil municipal décide :

- d'approuver le choix des consultations publiques décrites ci-dessus ;

- d'autoriser le maire ou l'adjoint délégué à signer les marchés : 09A013 - 09A014 - 09A015 - 09A017 ;

- d'attribuer l'accord-cadre n° 08A690 de maîtrise d'oeuvre urbaine au groupement Atelier Lion Architectes Urbaniste / INGEROP Etudes et Conseil dont le mandataire est Atelier Lion Architecte Urbaniste, siège social situé à PARIS (75014) et d'en autoriser la signature.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 64 - (E 028) - ADMINISTRATION MUNICIPALE - Marchés publics - avenants

Le Conseil municipal décide :

- de poursuivre l'exécution des opérations mentionnées ci-dessus par la passation d'avenants aux marchés : 08A020 - 07A118 ;

- d'autoriser le maire ou l'adjoint délégué à signer ces avenants.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 65 - (E 001) - FINANCES - Budget Principal : affectation de subventions sur crédits existants

Intervention(s): M. KUNTZ, M. BRON, M. CHAMUSSY, M. le Maire.

| |
|---|
| Un amendement est présenté par M. SAFAR. Celui-ci est adopté à l'unanimité. |
|---|

Délibération : Adoptée

Les élus cités ci-après n'ont pas participé au vote prévoyant l'attribution d'une subvention aux associations dans lesquelles ils ont la qualité d'administrateur : Mme BARACETTI, Mme VINCENT, Mme NECIB, M. BACHIR CHERIF, M. BRON, Mme CADOUX, Mme CRIFO, Mme DESLATTES, Mme DIENG, Mme DRULHON, Mme NEPI, Mme JOSSERAND, M. NOBLECOURT, M. LAERON, M. DERBAL, M. PILAUD, Mme DOUTRIAUX, M. DJELLAL, Mme GIROD DE L'AIN, Mme PLET, Mme EL HADDAD, Mme PERRIER, Mme MASSON, Mme MONERY, Mme SIMIAND, Mme SALAT, Mme MODELSKI, M. MOTTE, M. VOIR - Pour : le reste.

65- FINANCES - AFFECTATIONS DE SUBVENTIONS SUR CREDITS EXISTANTS

Monsieur Jérôme SAFAR expose,

Mesdames, Messieurs,

Je vous prie de bien vouloir procéder aux affectations de subventions dont le détail figure dans le dispositif. Les crédits nécessaires aux versements seront imputés sur le Budget Principal aux chapitres suivants :

Chapitre 65 (autres charges de gestion courante) :

- article 65738 (subventions de fonctionnement aux organismes publics)
- article 6574 (subventions de fonctionnement aux associations et personnes de droit privé)

Chapitre 67 (charges exceptionnelles) :

- article 6745 (subventions de fonctionnement exceptionnelles aux personnes de droit privé)

Ce dossier a été examiné par les commissions :

- | | |
|--|--------------|
| - Economie, Université Recherche, Insertion, Relations Internationales | 25 Mai 2009, |
| - Culture, Sport, Education, Jeunesse | 26 Mai 2009, |
| - Solidarité | 27 Mai 2009, |
| - Finances, Administration Générale, Ressources Humaines | 27 Mai 2009, |
| - Vie Urbaine et Développement Durable | 28 Mai 2009, |

En conséquence, le Conseil municipal décide :

- d'approuver l'attribution de subventions dont les montants, bénéficiaires et imputations budgétaires figurent ci-dessous.

Article :6574 (chapitre 65)

COMMISSION Dvpt cult., éducatif, sportif

| | |
|---|------------|
| AUESCB - USAGERS DES EQUIPEMENTS SOCIO-CULTURELS BAJATIERE | 85 491,00 |
| CALLIOPE | 5 600,00 |
| CAP BERRIAT | 152 000,00 |
| CENTRE SOCIAL CHORIER-BERRIAT (ASSOCIATION) | 59 697,00 |
| CENTRES DE LOISIRS DE GRENOBLE - ACL | 99 092,00 |
| CLEF - CENTRE LOISIRS ENFANCE FAMILLES | 9 135,00 |
| LA BIFURK | 15 000,00 |
| LE PLATEAU | 16 739,00 |
| LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT DE L'ISERE (EX FOL 38) | 2 880,00 |
| LOISIRS ET CULTURE MALHERBE/ALCM | 10 557,00 |
| MAISON DES HABITANTS | 3 068,00 |
| ME BACHELARD | 22 102,00 |
| ME CLOS D'OR | 13 680,00 |
| ME PREMOL | 16 203,00 |
| ME TEISSEIRE A.H.A.E.A.T. | 11 419,00 |
| ME VILLENEUVE | 60 884,00 |
| MJC ALLOBROGES | 94 668,00 |
| MJC ANATOLE FRANCE | 17 267,00 |
| MJC EAUX CLAIRES | 18 864,00 |
| MJC LUCIE AUBRAC | 56 790,00 |
| MJC MAISON POUR TOUS ABBAYE | 72 513,00 |
| MJC MUTUALITE MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE MUTUALITE | 512,00 |
| MJC PARMENTIER | 92 600,00 |
| MJC PREMOL | 69 203,00 |
| MJC VILLENEUVE | 56 947,00 |
| MPT SAINT LAURENT | 13 387,00 |
| PASS - PROMOTION PAR L'ACCOMPAGNEMENT SCOLAIRE ET SOCIAL | 140,00 |
| PIONNIERS DE FRANCE - ENJEU DES GROUPEES DE GRENOBLE | 2 000,00 |
| RUE(S) DE L'ENFANCE - UNION LOCALE DES MAISONS DE L'ENFANCE | 8 000,00 |
| SASFE | 3 600,00 |
| SCOUTS ET GUIDES DE FRANCE | 3 230,00 |
| TEAM LES GALAPIATS | 5 245,00 |
| A.D.T. CHARTREUSE (DEVELOP. TOURISTIQUE DE CHARTREUSE) | 2 000,00 |
| AD2S - ASS POUR DEVELOPPEMENT SPORTS DE SABLE | 1 800,00 |
| AJA VILLENEUVE - JEUNESSE ET ATHLETIQUE VILLENEUVE | 7 200,00 |
| ASIEG - ASS SPORTIVE ITALO EUROPEENNE DE GRENOBLE | 3 200,00 |
| AUESCB - USAGERS DES EQUIPEMENTS SOCIO-CULTURELS BAJATIERE | 1 200,00 |
| AVIRON GRENOBLOIS | 13 800,00 |
| BOXING CLUB MULTISPORTS VILLENEUVE GRENOBLE | 7 317,00 |
| CLUB D' ESCRIME PARMENTIER | 2 200,00 |
| CLUB DE TIR GRENOBLOIS | 2 200,00 |
| COMITE DEPARTEMENTAL ISERE DE LA FFME | 3 600,00 |
| COMITE DEPARTEMENTAL USEP 38/UNION SPORT. ENSEIGN 1ER DEGRE | 500,00 |
| ECLIPSE | 1 000,00 |
| FOOTBALL CLUB ALLOBROGES ASAFIA (FC2A) | 4 460,00 |
| GLISS EVENEMENT | 7 500,00 |

| | |
|---|-----------|
| GRENOBLE GYMNASTIQUE | 6 000,00 |
| GRENOBLE ISERE METROPOLE PATINAGE (GIMP) | 1 260,00 |
| GRENOBLE TENNIS | 20 000,00 |
| GRENOBLE VOLLEY UNIVERSITE CLUB | 22 500,00 |
| GUC ATHLETISME | 4 000,00 |
| GUC BADMINTON | 3 500,00 |
| GUC JCD (JUDO CLUB DAUPHINE) | 5 600,00 |
| KIAP ASS TAEKWONDO VILLENEUVE | 2 300,00 |
| LES CYCLOTOURISTES GRENOBLOIS | 4 000,00 |
| MISTRAL FOOTBALL CLUB | 2 000,00 |
| PREMIERE COMPAGNIE D'ARC DU DAUPHINE | 200,00 |
| TEISSEIRE FOOTBALL CLUB | 3 970,00 |
| TRAMPOLINE CLUB DAUPHINE TCD | 2 000,00 |
| UNION SPORTIVE ABBAYE GRENOBLE | 7 000,00 |
| USVO FOOTBALL - UNITE SPORTIVE VILLAGE OLYMPIQUE GRENOBLE | 3 400,00 |

COMMISSION Solidarité

| | |
|--|-----------|
| COMPAGNIE COLETTE PRIOU-IMAGIN' | 3 000,00 |
| DAUPHINOISE LARYNGECTOMISES ET MUTILES DE LA VOIX | 500,00 |
| JALMALV-GRENOBLE (JUSQU'A LA MORT, ACCOMPAGNER LA VIE) | 1 000,00 |
| L'ETAPE | 1 000,00 |
| PARENTS ENSEMBLE ASS | 200,00 |
| TERRE DE SIENNE | 4 000,00 |
| UNIVERSITE PIERRE MENDES-FRANCE - UPMF | 1 000,00 |
| ACTIS - OFFICE PUBLIC D'AMENAGEMENT LOGEMENT ESPACE | 2 000,00 |
| ADATE - ASS. DAUPH PR L'ACCUEIL DES TRAVAILLEURS ETRANGERS | 5 000,00 |
| AGORA - PEUPLE & CULTURE DAUPHINE | 2 000,00 |
| ALFRED'S/LIBRE & FAM. DE RENCONTRES & DETENTE VIGNY MUSSET | 1 000,00 |
| ALLIANCE FRANCE MEDITERRANEE | 700,00 |
| AMAL (ASS. DE COOPERATION FRANCO-CULTURELLE MAGHREBINE) | 1 000,00 |
| ASSOCIATION DE LA FONDATION ETUDIANTE POUR LA VILLE | 5 000,00 |
| CCAS/CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE | 10 500,00 |
| CENTRE AUDIOVISUEL DE GRENOBLE | 3 000,00 |
| CENTRE CULTUREL JUIF | 6 100,00 |
| CHAUFFERIE CIEL (REGIE) - REGIE 2 C | 2 500,00 |
| CODASE - COMITE DAUPHINOIS D'ACTION SOCIO EDUCATIVE | 3 000,00 |
| COLLECTIF DES HABITANTS DE JOUHAUX | 1 300,00 |
| COMITE TRAITE NEGRIERE/ESCLAVAGE | 1 500,00 |
| COMMUNIC'ACTION | 2 000,00 |
| CONFEDERATION SYNDICALE DES FAMILLES/UNION LOCALE GRENOBLE | 5 000,00 |
| CULTUR'ACT ESPACE CULTUREL BACHELARD | 3 000,00 |
| ITINERAIRE INTERNATIONAL (ANTENNE RHONE-ALPES/GRENOBLE) | 2 000,00 |
| KIAP ASS TAEKWONDO VILLENEUVE | 4 000,00 |
| LA CASE | 3 000,00 |
| LA FABRIQUE DES PETITES UTOPIES | 4 000,00 |
| LE PLATEAU | 6 430,00 |
| LEFOP - LIEU D'ETUDE ET DE FORMATION PERSONNALISEE | 2 000,00 |
| LES JARDINS DE LA SOLIDARITE | 4 000,00 |
| ME BACHELARD | 1 000,00 |
| MJC EAUX CLAIRES | 2 000,00 |
| MJC MAISON POUR TOUS ABBAYE | 4 000,00 |

| | |
|--|-----------|
| MJC PREMOL | 6 500,00 |
| MJC VILLENEUVE | 2 000,00 |
| ODTI (OBSERVATOIRE SUR DISCRIMINATIONS ET TERRITOIRES I ...) | 2 000,00 |
| ORFEO MUSIQUES DU MONDE | 3 000,00 |
| OSMOSE ASSOCIATION | 1 500,00 |
| PASS - PROMOTION PAR L'ACCOMPAGNEMENT SCOLAIRE ET SOCIAL | 3 000,00 |
| REGIE DE QUARTIER VILLENEUVE-VILLAGE OLYMPIQUE | 20 500,00 |
| RETRAITES MAROCAINS DE FRANCE MEMOIRE ET SOLIDARITE/ARMF | 1 500,00 |
| RHONE ALPES PETITS DEBROUILLARDS (ARAPD) | 2 000,00 |
| SASFE | 6 000,00 |
| SECOURS CATHOLIQUE | 1 500,00 |
| TOUS TRAVAUX D'ART | 1 000,00 |
| UMHIJ-UNION MUTUALISTE POUR HABITAT ET INSERTION JEUNES | 2 500,00 |
| UNION DE QUARTIER BERRIAT-SAINT-BRUNO - EUROPOLE | 2 000,00 |
| UNION DE QUARTIER CHAMPIONNET - BONNE - CONDORCET | 1 400,00 |
| UNION DE QUARTIER VILLENEUVE 1 | 2 700,00 |
| UNION DES HABITANTS DU QUARTIER ABBAYE-JOUHAUX | 2 000,00 |
| UNION POUR LA PROTECTION ET LA PROMOTION DE HOCHÉ (UPPH) | 500,00 |
| CONFEDERATION CONSOMMATION LOGEMENT ET CADRE DE VIE/ISERE | 16 900,00 |
| CONFEDERATION NATIONALE DU LOGEMENT/FEDERATION ISERE | 7 000,00 |
| CONFEDERATION SYNDICALE DES FAMILLES/UNION DEPART. ISERE | 17 700,00 |
| LE RELAIS OZANAM - SERVICE LE LOGIS | 5 000,00 |
| REGIE DE QUARTIER VILLENEUVE-VILLAGE OLYMPIQUE | 65 380,00 |
| UMHIJ-UNION MUTUALISTE POUR HABITAT ET INSERTION JEUNES | 15 000,00 |
| AREPI - ASSOCIATION REGIONALE POUR L'INSERTION | 2 000,00 |
| CHAUFFERIE CIEL (REGIE) - REGIE 2 C | 4 680,00 |
| CODASE - COMITE DAUPHINOIS D'ACTION SOCIO EDUCATIVE | 12 500,00 |
| COOP SCOL ANATOLE FRANCE ELEMENTAIRE | 1 260,00 |
| LE PLATEAU | 3 000,00 |
| MJC EAUX CLAIRES | 600,00 |
| MJC PARMENTIER | 700,00 |
| AGIL - ASSOCIATION POUR LA GESTION DES INITIATIVES LOCALES | 45 000,00 |
| CARPA DES ALPES (CAISSE REGLEMENTS PECUNIAIRES DES AVOCATS) | 15 200,00 |
| REGIE DE QUARTIER VILLENEUVE-VILLAGE OLYMPIQUE | 45 500,00 |
| LE FOURNIL | 5 000,00 |

COMMISSION Vie urbaine & Dévelop. Durable

| | |
|--|--------|
| ADTC - ASSOC .POUR LE DEVELOPPEMENT DES TRANSPORTS EN COMMUN | 600,00 |
|--|--------|

COMMISSION Finances/ Adm. Gén./ Res. Hum.

| | |
|---------------------|----------|
| LES Puits du Desert | 1 000,00 |
|---------------------|----------|

COMMISSION Econ. Univ. Rech. Insertion RI

| | |
|--|-----------|
| ATELIER DE RECHERCHE ET DE CREATION DRAMATIQUE (STE MARIE) | 1 800,00 |
| CREARC/CENTRE DE CREATION DE RECHERCHE ET DES CULTURES | 5 000,00 |
| GROUPEMENT DES ENTREPRISES D'INSERTION DE L'ISERE | 15 000,00 |
| INSERM/INSTITUT NAT. DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE | 1 000,00 |
| MISSION LOCALE DE GRENOBLE POUR EMPLOI & INSERTION 16/25 ANS | 74 000,00 |

TOTAL ARTICLE 1 764 370,00

Article :6745 (chapitre 67)

COMMISSION Dvpt cult., éducatif, sportif

COMITE DE JEUX DE SIMULATION DU DAUPHINE 1 960,10

TOTAL ARTICLE 1 960,10

TOTAL BUDGET 1 766 330,10

RECTIFICATIF

CHAPITRE 67 - NATURE 6745

COMMISSION CULTURE, SPORTS, EDUCATION, JEUNESSE

C.M. du 07 juillet 2008

Il a été affecté une subvention de 448,90 €
à l'association **LA BIFURK**

La subvention aurait dû être instruite au nom de **ASSOC SPORTS DE SABLE (AD2S)**

COMMISSION DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, UNIV. RECH., INSERTION, R.I

C.M. du 19 mai 2008

Il a été affecté une subvention de 654,73 €
à l'association **ALLIANCE GRENOBLE OXFORD**

La subvention aurait dû être instruite au nom de **CONVERGENCE INTERNATIONALE**

COMMISSION CULTURE, SPORTS, EDUCATION, JEUNESSE

C. M. du 20 avril 2009

Il a été affecté une subvention de 197,10 €
à l'association **MJC ALLOBROGES**

**Il convient de la désaffecter car ce n'est pas une gratuité
(elle n'aurait jamais dû paraître sur la délibération).**

COMMISSION CULTURE, SPORTS, EDUCATION, JEUNESSE

C. M. du 18 mai 2009

Il a été affecté une subvention de 89,70 €
à l'association **RECTORAT DE L'ACADEMIE DE GRENOBLE**

Il convient de la désaffecter car elle a été annulée.

Conclusions adoptées


ADOPTÉE

Affichée le

16 JUIN 2009

Pour extrait conforme
Pour le Maire,

l' Adjoint délégué,
J. SAFAR



DELIBERATION N° 66 - (E 024) - FINANCES - Informations fiscales communiquées à l'assemblée délibérante.

Intervention(s): M.KUNTZ, M. SAFAR.

DELIBERATION N° 67 - (E 039) - FINANCES - Modification de l'autorisation de programme du Département Environnement Urbain : " ORI Croy Chasnel - Pierre Bucher "

Le Conseil municipal décide :

- d'approuver la modification de l'autorisations de programme :

" ORI Croy Chasnel - Pierre Bucher " pour un montant de 5.571.161,05 €

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 68 - (E 026) - FINANCES - Tarifs - Taxis - Relèvement du tarif des droits de stationnement.

Le Conseil municipal décide :

- de fixer à 65 euro par semestre la redevance pour droit de stationnement des taxis.

Délibération : Adoptée

Contre : 9 "Opposition Municipale - (Majorité Présidentielle - Société Civile)" - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 69 - (E 043) - PERSONNEL DES SERVICES MUNICIPAUX - Gratification versée aux agents récipiendaires de la médaille d'honneur.

Le Conseil municipal décide :

- de verser une gratification aux agents récipiendaires de la médaille d'honneur communale ou de la médaille d'honneur du travail ;

- de fixer le montant de cette gratification comme suit :

. Médaille d'honneur communale : 100 euros pour la médaille d'Argent, 150 euros pour la médaille de Vermeil et 175 euros pour la médaille d'Or ;

. Médaille d'honneur du travail : 5 euros par année d'ancienneté au service des collectivités territoriales dans la limite du nombre d'années requis pour obtenir la médaille.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 70 - (E 025) - ADMINISTRATION GENERALE - Frais de mission des élus - Application des articles L. 2123-18 et R. 2123-22-1 du code général des Collectivités Territoriales Intervention(s): Mme GIROD DE L'AIN, M. DETROYAT, M. le Maire, M. CHAMUSSY.

Le Conseil municipal décide :

- de conférer le caractère de mandat spécial aux déplacements ci-après :

Réunion de Bureau des Biennales de Lyon

- le 12 mai 2009 à Lyon - MME BARACETTI

Conférence annuelle et Assemblée Générale Concerto-Sesac

- du 13 au 17 mai 2009 à DELFT (NL) - M. DE LONGEVIALLE

Assemblée Générale extraordinaire et ordinaire de la Fédération Nationale Habitat et Développement

- le 14 mai 2009 à Paris - MME VUAILLAT

Congrès départemental de la F.C.P.E.

- le 16 mai 2009 à Annonay - M. BRON

Réunion du groupe élus des "Onzièmes rencontres de la démocratie locale" de l'Adels

- le 19 mai 2009 à Paris - MME MASSON

Table ronde Radiofréquences, santé, environnement

- le 20 mai 2009 à Paris - M. LAERON

Colloque "Les journées Européennes de l'Accessibilité"

- le 22 mai 2009 à Paris - M. GEMMANI

Etats généraux de la Restauration - 1er débat de l'Institut Français du Tourisme

- le 28 mai 2009 à Paris - M. THIAR

Rencontre Europe-Amériques sur la Démocratie Participative

- le 29 mai 2009 à Poitiers - MME MASSON

Visite officielle

- du 29 mai au 1er juin 2009 à Sfax - MME GIROD DE L'AIN, MRS DESTOT, VOIR, DETROYAT, GEMMANI

Festival Mix'âges

- du 1 au 3 juin 2009 à Angers - MME HANFF

Commission des Finances de l'Association des Grandes Villes

- le 3 juin 2009 à Paris - MME BLANC-TAILLEUR

Championnat de France d'Aviron

- le 7 juin 2009 à Aiguebelette - MME DRULHON

Délibération : Adoptée

Ne prennent pas part au vote : 9 "Opposition Municipale - (Majorité Présidentielle - Société Civile)" + 6 " Ecologie & Solidarité - groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs" - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 71 - (G 002) - ADMINISTRATION MUNICIPALE - Désignation de représentants de la ville de Grenoble auprès de divers organismes - Communauté d'agglomération Grenoble Alpes Métropole - Modification.
Intervention(s): Mme BOILEAU, M. le Maire.

Délibération : RETIREE EN SEANCE

DELIBERATION N° 72 - (G 001) - RENDU ACTE - Compte rendu de M. le Maire en application de la délibération de délégation de pouvoirs en date du 04 avril 2008.
Intervention(s): M. KUNTZ.

Il est rendu acte des décisions prises par le Maire en application de ces délégations de pouvoirs.

Le groupe Opposition Municipale (Majorité Présidentielle – Société Civile) quitte la salle.

VŒU

VŒU - Voeu relatif aux droits des travailleurs sans papiers présenté par Gilles KUNTZ au nom du groupe Ecologie et Solidarité - EluEs Verts, Ades, Alternatifs et les groupes PS-PRG-MRC, Société civile, Communiste & Go Citoyenneté.
Intervention(s): M. KUNTZ, M. BACHIR CHERIF.

En conséquence, le Conseil municipal de la Ville de Grenoble, réuni le 8 juin 2009, décide de demander au Préfet et au gouvernement :

- **D'accorder un titre de séjour aux personnes exerçant effectivement un travail salarié et de régulariser leur autorisation de travail,**
- **De faire cesser les discriminations en fonction de la nationalité suivant en cela l'arrêt récent de la Haute Autorité de Lutte contre les Discriminations et pour l'Égalité (Délibération n° 2009-139 du 30 mars 2009)**

Vœu : Adopté.

Ne prennent pas part au vote : 6 MODEM - Pour : le reste.

- Vœu – Vœu relatif à la situation des universités présenté par le groupe communiste.

Ce vœu est repoussé au prochain conseil municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20H50

**AVENANTS FINANCIERS - SECTEUR SOCIOCULTUREL
EXERCICE 2009**

| Nom Association | Objet | Montant subvention |
|-----------------|-------|--------------------|
|-----------------|-------|--------------------|

24

SECTEUR 1

| | | | |
|----------------------------|--|----------|-----------------|
| CSC CHORIER BERRIAT | Contrat enfance- solde | 12 254 € | |
| | CEJ-Volet Jeunesse- A3 quantitatif printemps | 1 082 € | |
| | Fonctionnement Equipements- SAF solde | 46 361 € | |
| | Soit un total de : | | 59 697 € |
| MJC PARMENTIER | Contrat enfance- solde | 10 368 € | |
| | CEJ-Volet Jeunesse- A3 quantitatif printemps | 1 206 € | |
| | CEJ-Volet Jeunesse-A3 spécifique printemps | 500 € | |
| | Projets Animation Globale- ski | 620 € | |
| | Fonctionnement Equipements- SAF solde | 79 906 € | |
| | Soit un total de : | | 92 600 € |

SECTEUR 2

| | | | |
|--|---------------------------------------|-----------------|-----------------|
| CLCF- Centre Loisirs Enfance Familles | Projets Animation Globale- ski | 9 135 € | |
| | Soit un total de : | | 9 135 € |
| MJC ALLOBROGES | Contrat enfance- solde | 8 310 € | |
| | Projets Animation Globale- ski | 1 589 € | |
| | Fonctionnement Equipements- SAF solde | 84 769 € | |
| | Soit un total de : | | 94 668 € |
| MJC MUTUALITE | Projets Animation Globale- ski | 512 € | |
| Soit un total de : | | 512 € | |
| MPT SAINT LAURENT | Contrat enfance- solde | 8 495 € | |
| | Projets Animation Globale- ski | 4 892 € | |
| Soit un total de : | | 13 387 € | |

SECTEUR 3

| | | | |
|---------------------------|---|----------|-----------------|
| LE PLATEAU | CEJ-Volet Jeunesse- A3 quantitatif printemps | 894 € | |
| | CEJ-Volet Jeunesse- A3 spécifique printemps | 600 € | |
| | Soit un total de : | | 1 494 € |
| MJC BACHELARD | Contrat enfance- solde | 15 330 € | |
| | CEJ-Volet Jeunesse- A3 quantitatif avance de 2009 | 6 376 € | |
| | Projets Animation Globale- ski | 396 € | |
| | Soit un total de : | | 22 102 € |
| MJC ANATOLE France | Contrat enfance- solde | 8 823 € | |
| | CEJ-Volet Jeunesse- A3 quantitatif printemps | 658 € | |
| | CEJ-Volet Jeunesse- A3 spécifique printemps | 800 € | |
| | Projets Animation Globale- ski | 6 986 € | |
| | Soit un total de : | | 17 267 € |
| MJC EAUX CLAIRES | Contrat enfance- solde | 9 706 € | |
| | CEJ-Volet Jeunesse- A3 quantitatif printemps | 1 708 € | |
| | CEJ-Volet Jeunesse- A3 spécifique printemps | 1 000 € | |
| | Projets Animation Globale- ski | 6 450 € | |
| | Soit un total de : | | 18 864 € |

SECTEUR 4

| | | | |
|--------------------------------|--|------------------------|-----------------|
| AUESC BAJATIÈRE | CEJ-Volet Jeunesse- A3 quantitatif printemps solde | 1 078 € | |
| | CEJ-Volet Jeunesse- A3 projet spécifique | 350 € | |
| | Projets Animation Globale- ski | 978 € | |
| | Fonctionnement Equipements- SAF solde | 80 685 € | |
| | Fonctionnement Equipements- aide à l'entretien | 2 400 € | |
| | Soit un total de : | | 85 591 € |
| | MJC CLOS D'OR | Contrat enfance- solde | 8 730 € |
| Projets Animation Globale- ski | 4 950 € | | |
| Soit un total de : | | 13 680 € | |
| MJC Lucie AUBRAC | Fonctionnement Equipements- SAF solde | 56 790 € | |
| Soit un total de : | | 56 790 € | |

**AVENANTS FINANCIERS - SECTEUR SOCIOCULTUREL
EXERCICE 2009**

| Nom Association | Objet | Montant subvention | |
|---|---|--------------------|-----------------|
| SECTEUR 5 | | | |
| LOISIRS ET CULTURE MALHERBE | Contrat enfance- solde | 7 044 € | |
| | CEJ-Volet Jeunesse- A3 quantitatif printemps solde | 1 788 € | |
| | Projets Animation Globale- ski | 1 725 € | |
| | Soit un total de : | | 10 557 € |
| ME TEISSEIRE | Contrat enfance- solde | 8 797 € | |
| | CEJ-Volet Jeunesse- A3 quantitatif printemps solde | 1 854 € | |
| | CEJ-Volet Jeunesse- A3 spécifique printemps solde | 138 € | |
| | Projets Animation Globale- ski | 630 € | |
| Soit un total de : | | 11 419 € | |
| MJC MAISON POUR TOUS ABBAYE | Contrat enfance- solde | 10 533 € | |
| | CEJ-Volet Jeunesse- A3 quantitatif printemps solde | 978 € | |
| | Projets Animation Globale- ski | 757 € | |
| | Fonctionnement Equipements- SAF solde | 50 745 € | |
| | Fonctionnement Equipements- Poste adulte relais | 4 500 € | |
| | Fonctionnement Equipements- Fonctionnement accueil | 5 000 € | |
| Soit un total de : | | 72 513 € | |
| SECTEUR 6 | | | |
| MAISON des HABITANTS | Projets Animation Globale- ski | 3 068 € | |
| | Soit un total de : | | 3 068 € |
| ME PREMOI | Contrat enfance- solde | 14 093 € | |
| | Projets Animation Globale- ski | 2 110 € | |
| | Soit un total de : | | 16 203 € |
| ME VILLENEUVE | Projets Animation Globale- ski | 1 400 € | |
| | Fonctionnement Equipements- SAF solde | 59 484 € | |
| | Soit un total de : | | 60 884 € |
| MJC PREMIOL | Projets Animation Globale- ski | 721 € | |
| | Fonctionnement Equipements- SAF solde | 55 982 € | |
| | Fonctionnement Equipements- Fonction Theatre thermal | 12 500 € | |
| | Soit un total de : | | 69 203 € |
| MJC VILLENEUVE | Projets Animation Globale- ski | 1 473 € | |
| | Fonctionnement Equipements- SAF solde | 55 474 € | |
| | Soit un total de : | | 56 947 € |
| AUTRES ASSOCIATIONS | | | |
| CENTRE DE LOISIRS DE GRENOBLE | Assu. Ress. Et autres asso. -Subv. Annuelle de Fonctionnement | 99 092 € | |
| | Soit un total de : | | 99 092 € |
| LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT DE L'ISERE (ex FOL 3B) | CEJ-Volet Jeunesse- G1 Remunera des coordinateurs | 2 880 € | |
| | Soit un total de : | | 2 880 € |
| TEAM LES GALAPIATS | Assu. Ress. Et autres asso. -Subv. Annuelle de Fonctionnement | 5 245 € | |
| | Soit un total de : | | 5 245 € |
| TOTAL | | 893 698 € | |

**AVENANTS FINANCIERS - SECTEUR SOCIOCULTUREL
EXERCICE 2009**

| Nom Association | Objet | Montant subvention |
|--------------------|--|--------------------|
| CAP BERRIAT | Initiative Jeunesse Fonctionnement- SAF solde | 89755 |
| | Initiative Jeunesse Fonctionnement-Correspondant Jeunesse CAP -solde | 15245 |
| | Initiative Jeunesse Projets- Aide aux projets | 47 000 € |
| | Soit un total de : | 152 000 € |
| LA BIFURK | Initiative Jeunesse Fonctionnement- SAF 2ème versement | 15 000 € |
| | Soit un total de : | 15 000 € |
| LE PLATEAU | Initiative Jeunesse Fonctionnement-Correspondant Jeunesse -solde | 15 245 € |
| | Soit un total de : | 15 245 € |
| TOTAL | | 182 245 € |

AVENANTS FINANCIERS POUR L'EXERCICE 2009
TABLEAU RÉCAPITULATIF

| Nom de l'Association | Référence de la convention | | Montant de la subvention 2008 | Subvention 2009 déjà affectée | Objet de la subvention | Montant de la subvention proposée |
|--|------------------------------------|---------------------------|-------------------------------|-------------------------------|---|-----------------------------------|
| | Date de la convention | Validité de la convention | | | | |
| Association des Jeunes et Athlétiques Villeneuve | 25-févr.-2009 | 31-déc.-2011 | 36 000 € | 28 000 € | Activités saison 2008-2009 - solde fonctionnement | 7 200 € |
| | délibération 20-C027 du 26/01/2009 | | | | | |
| AUESC Bajatière | 27-mars-2007 | 31-déc.-2009 | 6 000 € | 4 800 € | Section football : Activités saison 2008-2009 - solde fonctionnement | 1 200 € |
| | délibération 46-C011 du 26/02/2007 | | | | | |
| Aviron Grenoblois | 01-avr.-2009 | 31-déc.-2011 | 69 000 € | 55 200 € | Activités saison 2008-2009 -solde fonctionnement | 13 800 € |
| | délibération 41-C010 du 23/03/2009 | | | | | |
| Grenoble Gymnastique | 16-févr.-2009 | 31-déc.-2011 | 60 000 € | 48 000 € | Activités saison 2008-2009 - fonctionnement | 6 000 € |
| | délibération 20-C027 du 26/01/2009 | | | | | |
| Grenoble Isère Métropole Patinage (GIMP) | 17-févr.-2009 | 31-déc.-2011 | 6 300 € | 5 040 € | Activités saison 2008-2009 -solde fonctionnement | 1 260 € |
| | délibération 20-C027 du 26/01/2009 | | | | | |
| Grenoble Tennis | 16-févr.-2009 | 31-déc.-2011 | 100 000 € | 80 000 € | Activités saison 2008-2009 - solde fonctionnement | 20 000 € |
| | délibération 20-C027 du 26/01/2009 | | | | | |
| Grenoble Volley Université Club | 08-janv.-2009 | 31-déc.-2011 | 225 600 € | 158 000 € | Activités saison 2008-2009 - fonctionnement | 22 500 € |
| | délibération 54-C023 du 15/12/2008 | | | | | |
| GUC - JCD | 16-févr.-2009 | 31-déc.-2011 | 56 000 € | 44 800 € | Activités saison 2008-2009 - fonctionnement | 5 600 € |
| | délibération 20-C027 du 26/01/2009 | | | | | |
| Union Sportive Abbaye Grenoble Football | 12-févr.-2009 | 31-déc.-2011 | 35 000 € | 28 000 € | Activités saison 2008-2009 - solde fonctionnement | 7 000 € |
| | délibération 20-C027 du 26/01/2009 | | | | | |

| N° | N A T U R E | FOURNISSEURS OU BENEFICIAIRES | O B J E T | M O N T A N T |
|---|-------------|-----------------------------------|---|--|
| <u>DÉCISIONS EN MATIÈRE DE PASSATION DE MARCHÉS PASSÉS EN APPLICATION DE L' ARTICLE 28 DU CODE DES MARCHÉS PUBLICS : MARCHÉS À PROCÉDURE ADAPTÉE</u> | | | | |
| N°09F024 notifié le 28/04/2009 | | BALSAN 36130 DEOLS | Achat d'uniformes et accessoires pour les services du Contrôle de Stationnement et de la Sécurité Civile. Lot 5 – Vêtements et chaussures pour le service Sécurité Civile. | Marché à bons de commande sur bordereau de prix unitaires Montant minimum de 500 € HT pour 18 mois Montant maximum de 2 500 € HT pour 18 mois |
| N°09F023 notifié le 30/04/2009 | | ARC UNIFORMES 93400 SAINT OUEN | Achat d'uniformes et accessoires pour les services du Contrôle de Stationnement et de la Sécurité Civile. Lot 4 – Parkas et imperméables pour le contrôle de stationnement. | Marché à bons de commande sur bordereau de prix unitaires Montant minimum de 2 000 € HT pour 18 mois Montant maximum de 16 200 € HT pour 18 mois |
| N°09F021 notifié le 28/04/2009 | | BALSAN 36130 DEOLS | Achat d'uniformes et accessoires pour les services du Contrôle de Stationnement et de la Sécurité Civile. Lot 2 – Polos, pulls et chemise F1 pour contrôle de stationnement. | Marché à bons de commande sur bordereau de prix unitaires Montant minimum de 3 000 € HT pour 18 mois Montant maximum de 16 200 € HT pour 18 mois |

| | TRAVAUX | | | |
|---------------------------|---------|---|---|---|
| N°08A781 le 05/05/2009 | | FERNANDEZ SARL 38180 SEYSSINS | Travaux de réhabilitation et de maintenance de locaux associatifs Rue Dubois Fontanelle. Lot 9 – Electricité. | Marché à prix global et forfaitaire Pour un montant de 12 908,26 € HT |
| N°08A780 le 05/05/2009 | | ETS TRAPANI FRÈRES 38180 SEYSSINS | Travaux de réhabilitation et de maintenance de locaux associatifs Rue Dubois Fontanelle. Lot 8 – Chauffage – Ventilation – Sanitaire. | Marché à prix global et forfaitaire Pour un montant de 13 911,02 € HT |
| N°08A779 le 04/05/2009 | | BAILLY SARL 38170 SEYSSINET | Travaux de réhabilitation et de maintenance de locaux associatifs Rue Dubois Fontanelle. Lot 7 – Revêtement de sols souples. | Marché à prix global et forfaitaire Pour un montant de 5 010 € HT |
| N°08A778 le 05/05/2009 | | B.P.S. 38 38660 STY VINCENT DE MERCUZE | Travaux de réhabilitation et de maintenance de locaux associatifs Rue Dubois Fontanelle. Lot 5 – Menuiserie intérieure. | Marché à prix global et forfaitaire Pour un montant de 5 680 € HT |
| N°08A777 le 05/05/2009 | | BONNETTE 38600 FONTAINE | Travaux de réhabilitation et de maintenance de locaux associatifs Rue Dubois Fontanelle. Lot 4 – Serrurerie – Métallerie. | Marché à prix global et forfaitaire Pour un montant de 27 891 € HT |
| N°08A776 le 05/05/2009 | | T.M.P.S. 38640 CLAIX | Travaux de réhabilitation et de maintenance de locaux associatifs Rue Dubois Fontanelle. Lot 3 – Carrelage - Faïence. | Marché à prix global et forfaitaire Pour un montant de 4 780 € HT |
| N°08A775 le 05/05/2009 | | SOCIÉTÉ LA C.H.R. 38580 ALLEVARD LES BAINS | Travaux de réhabilitation et de maintenance de locaux associatifs Rue Dubois Fontanelle. Lot 2 – Cloisons - Doublages - Faux plafonds. | Marché à prix global et forfaitaire Pour un montant de 22 706,25 € HT |

| | | | | |
|---------------------------|----------------|--|--|---|
| N°08A774 le 05/05/2009 | | SATRA S.A. 38640 CLAIX | Travaux de réhabilitation et de maintenance de locaux associatifs Rue Dubois Fontanelle. Lot 1 – Démolition – Maçonnerie. | Marché à prix global et forfaitaire Pour un montant de 17 145 € HT |
| | SERVICE | | | |
| N°08S571 le 27/04/2009 | | ADMINISTRATION D'AFFICHAGE ET DE PUBLICITÉ 75008 PARIS | Exploitation de la publicité et de l'information municipale sur panneaux, mobilier urbain et kiosques. Lot 2 – Exploitation de la publicité sur kiosques commerciaux. | Pour une redevance annuelle globale de 12 750 € HT |
| N°09S035 le 27/04/2009 | | ALIAS 38320 POISAT | Prestation de gravures sur plaques. Lot 2 – Plaques CTP format 459x525. | Marché à bons de commande sur bordereau de prix unitaires Montant minimum de 5 000 € HT sur 18 mois Montant maximum de 44 500 € HT sur 18 mois |
| N°09S034 le 27/04/2009 | | SARL XYRIUS 38170 SEYSSINET-PARISSET | Prestation de gravures sur plaques. Lot 1 - Plaques CTP format 520x400. | Marché à bons de commande sur bordereau de prix unitaires Montant minimum de 5 000 € HT sur 18 mois Montant maximum de 44 500 € HT sur 18 mois |

| | PRESTATIONS INTELLECTUELLES | | | |
|---------------------------|--------------------------------|---|--|--|
| N°09S163 le 27/04/2009 | | <p align="center">ITEC ETUDES 94120 FONTENAY SOUS BOIS</p> | <p>Réalisation d'une enquête de type "Origine Destination" dans le but de connaître avec précision la structure du trafic sur le secteur Porte de Savoie-Sablons et Polygone Scientifique.</p> | <p>Pour un montant de la tranche ferme + Option II De 12 150 € HT Les prix sont fermes pour la durée du marché</p> |
| N°09P011 le 05/05/2009 | | <p align="center">STRAT & J. CONSEIL 38407 SAINT MARTIN D'HERES</p> | <p>Accompagnement à l'élaboration du projet de service Santé Scolaire de la Ville de Grenoble.</p> | <p>Marché à prix forfaitaire Pour un montant de 14 000 € HT Et à prix unitaires à la journée : de 800 € HT demi-journée : de 400 € HT Sans minimum et un maximum de 4 jours ou 8 demi-journées</p> |

I - DÉCISIONS EN MATIÈRE D' ACTIONS EN JUSTICE :

| | | | |
|---------|------------------------|----------------|---|
| 09-1717 | Arrêté (30/04/2009) | Me BALDASSARRE | En cas de suite donnée à la plainte déposée en raison de l'agression dont a été victime le 20 octobre 2008, dans l'exercice de ses fonctions, M David COTTAZ, la Ville interviendra dans la procédure pour obtenir la réparation de son préjudice (article 11 loi n°83.634 du 13/07/1983). |
| 09-1718 | Arrêté (30/04/2009) | Me BALDASSARRE | En cas de suite donnée à la plainte déposée en raison de l'agression physique avec accident de service dont a été victime le 21 octobre 2008, dans l'exercice de ses fonctions, M. Mohamed KESSAIRI, la Ville interviendra dans la procédure pour obtenir la réparation de son préjudice (article 11 loi n°83.634 du 13/07/1983). |
| 09-1725 | Arrêté (30/04/2009) | Me BALDASSARRE | En cas de suite donnée à la plainte déposée en raison de l'agression physique avec accident de service dont a été victime le 17 janvier 2009, dans l'exercice de ses fonctions, M. Mourad KAAB, la Ville interviendra dans la procédure pour obtenir la réparation de son préjudice (article 11 loi n°83.634 du 13/07/1983). |
| 09-1727 | Arrêté (30/04/2009) | Me BALDASSARRE | En cas de suite donnée aux plaintes déposées en raison de l'agression verbale avec accident de service dont ont été victimes le 5 mars 2009, dans l'exercice de leurs fonctions, Mme Sarine CHARPENAY et M. Fabrice OLLIVIER, la Ville interviendra dans la procédure pour obtenir la réparation de leur préjudice (article 11 loi n°83.634 du 13/07/1983). |

| | | | | |
|---------|------------------------|------------------------------|---|--|
| 09-1728 | Arrêté (30/04/2009) | Me BALDASSARRE | En cas de suite donnée à la plainte déposée en raison de l'agression dont a été victime, le 6 février 2009, dans l'exercice de ses fonctions, M. Gérard DURAND, la Ville interviendra dans la procédure pour obtenir la réparation de son préjudice. | |
| 09-1980 | Arrêté (25/05/2009) | Me FESSLER | La Ville de Grenoble est autorisée à ester en justice dans le cadre de la requête déposée devant la cour administrative d'appel de Lyon par Mme BOURSEUL, demandant l'annulation du jugement du 19 décembre 2008 du tribunal administratif de Grenoble. | |
| 09-1984 | Arrêté (25/05/2009) | | La Ville de Grenoble est autorisée à ester en justice dans le cadre de la requête déposée devant le tribunal administratif de Grenoble par CELSIUSCAFE.COM relative à l'arrêt du 13 juillet 2007 portant autorisation d'installation d'une enseigne. | |
| 09-2030 | Arrêté (25/05/2009) | SCP Franck et Alexis GRIMAUD | La Ville de Grenoble est autorisée à intervenir en justice devant la Cour d'appel de Grenoble dans l'affaire l'opposant à la société AVIS. | |

II - DÉCISIONS EN MATIÈRE DE CONTRATS, CONVENTIONS, BAUX :

| | | | | |
|--|---|---|--|----------------------------------|
| | Bail dérogatoire | USHARESOF 10 bis rue Ampère 38 Grenoble | La Ville loue au preneur un local d'une surface de 62 m ² environ portant le n°38C du centre CEMOI 10 bis rue Ampère. Durée : du 21/04/2009 au 10/01/2010. | Redevance : 465 € par mois HT |
| | Convention de mise à disposition précaire | Association Les Passagers 12, rue Ampère 38000 Grenoble | La Ville met à disposition de l'association un bâtiment d'une superficie totale de 110 m ² situé au 14 rue Jacquard à Grenoble. Durée : un an à compter du 1/04/2009, renouvelable par tacite reconduction pour la même durée dans la limite de 3 ans. | Loyer : 450 € par mois |

| | | | | |
|---|--|--|--|--|
| | Avenant n°1 au bail du 5 janvier 1999 | M. TESTUD Centre CEMOI 12, rue Ampère 38 Grenoble | Compte tenu des nuisances subies par M. TESTUD du fait des travaux engagés par la Ville au centre CEMOI, le preneur sera exonéré du paiement de ses loyers portant sur le local n°57 du centre CEMOI, 12 rue Ampère pour la période du 1/04/2009 au 31/03/2010. Le preneur restera cependant redevable des charges communes et de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères afférentes à ce local. | |
| <u>V- DÉCISIONS EN MATIÈRE DE DROIT DE PRÉEMPTION ET D'EXPROPRIATION :</u> | | | | |
| 09-1046 | Arrêté (12/05/2009) | | Le droit de préemption dont dispose la Ville est exercé à l'occasion de l'aliénation d'une maison sis 16, rue des Martyrs. | Prix proposé par la Ville : 180 000 € |